COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit mai à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LESCURE André.

Présents: MM LESCURE, MAGNOUX, MORENA, SALLES, PARMENTIER, BOSSOUTROT,

LAMY

Absents: SAINNEVILLE, SABEAU, BOURGEADE, LE GAC, MARIAUD

Secrétaire de séance : J. F. SALLES

Approbation du C.R. du 04 avril 2019

Le compte rendu du 04 avril est approuvé à l'unanimité.

Evolution du site internet de la commune

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de faire évoluer le site internet de la commune proposé par la société ACTION COM'19.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Accepte le devis proposé par la société ACTION COM'19 pour un montant de 2860.00 €, compris l'hébergement et le nom du domaine sécurisé en « https » pour 250.00 € annuel et 360.00 € pour le contrat annuel d'assistance.
- Autorise la Maire à signer le devis d'évolution et de maintenance du site internet et à régler les factures y afférant.

Erreur matérielle au budget 2019

Suite à une erreur matérielle sur la saisie du Budget Communal 2019, (sommes saisies par erreur en « crédits de report »), le Conseil Municipal apporte les corrections suivantes :

Crédits de report (saisis par erreur)					
Article/c h	Désignation	Sect	Somme		
203/20	Frais études, rech.dév.,insert	I.D	- 5 000 €		
73111/73	Taxes Foncières et habitation	F.R	- 250 000 €		
7381/73	Taxe add. Droits de mutation	F.R	- 2 000 €		
7718/77	Autres produits exept.	F.R	- 1 000 €		

Aurait dû être saisi en propositions nouvelles					
Article/c h	Désignation	sect	Somme		
203/20	Frais études, rech.dév.,insert	I.D	+ 5 000 €		
73111/73	Taxes Foncières et habitation	F.R	+ 250 000 €		
7381/73	Taxe add. Droits de mutation	F.R	+ 2 000 €		
7718/77	Autres produits exept.	F.R	+ 1 000 €		

Décision modificative N° 1

Il est nécessaire de prendre une décision modificative par l'ouverture de crédit au budget communal concernant le remboursement de l'avance faite à l'entreprise EUROVIA :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2315: Immos en cours-int.techn		5507.65
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		5507.65
D 238 : Avance / cde immo. corporelle		5507.65
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		5507.65

P.A.B. La Gare d'EYREIN : affermissement de la tranche optionnelle

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le marché de travaux d'aménagement du bourg à la Gare d'EYREIN sur la RD 135^E3 a été attribué à l'entreprise EUROVIA PCL pour la tranche ferme :

« réhabilitation du réseau d'eau pluviale et collecte des eaux de ruissellement ».

Il est nécessaire d'affermir la tranche optionnelle de ce marché de travaux portant sur « les revêtements de l'espace public, signalisation et espaces verts ». Ces travaux seront réalisés en coordination avec ceux de la trance ferme.

Le montant de cette tranche optionnelle est de 52 177.00 € HT, soit 62 612.40 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la tranche optionnelle des travaux d'aménagement de bourg à la Gare d'Eyrein,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune,

Motion de soutien aux agents de la DGFIP de la Corrèze

Le Maire informe l'assemblée de la prochaine suppression de 22 trésoreries en Corrèze.

Considérant l'intérêt local qui s'attache à maintenir un service de proximité au bénéfice des collectivités territoriales avec la présence effective d'un comptable public pour un conseil avisé concernant les budgets et un suivi quotidien de la gestion communale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

• Emet le vœu du maintien d'un maillage du territoire par les services de la Direction Générale des Finances Publiques, avec la présence effective d'une trésorerie telle qu'elle existe à ce jour.

Subvention accordée à BWRC

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de subvention reçue du club BWRC (Borg Warner Running Club).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

• Décide d'attribuer à BWRC la subvention de 200.00 €

Halle de la Chèze

3 entreprises ont été consultées pour la création d'une halle à l'Etang de la Chèze.

2 entreprises ont fait une offre :

- Entreprise LIBOUROUX : 24 967.65 € H.T.
- Entreprise SAGNOT : 24 488.00 € H.T.

Les travaux seront attribués à l'entreprise la moins disante.

La séance est levée à 20h20